

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 273

présenté par  
M. Mesnier  
-----**ARTICLE 6 TER**

I. – À la première phrase de l’alinéa 6, après la première occurrence du mot :

« qui »

insérer les mots :

« , au cours du mois suivant celui au titre duquel l’exonération est applicable, ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« au titre du mois suivant celui au titre duquel l’exonération est applicable ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision rédactionnelle.